



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE

à l'autorisation environnementale délivrée au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement, à la Déclaration d'Intérêt Général, à la Déclaration d'Utilité Publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet d'aménagement de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson sur le territoire des communes de Lattes et de Villeneuve-les-Maguelone, au profit de Montpellier Méditerranée Métropole

Le projet d'aménagement de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson portée par Montpellier Méditerranée Métropole sur le territoire des communes de Lattes et Villeneuve-les-Maguelone est soumis à une enquête publique unique préalable à :

- à la Déclaration d'Utilité Publique,
- à la Déclaration d'Intérêt Général,
- à l'autorisation au titre des articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement,
- à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet,

qui se déroulera du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Monsieur Bernard SOUBRA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État à la retraite.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est M. Nicolas ZUMBIEHL, Montpellier Méditerranée Métropole
(Téléphone : 04.67.13.69.23 / e-mail : n.zumbiehl@montpellier3m.fr).

les dossiers d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera déposé et consultable :

- en mairie de Lattes (à l'accueil du service urbanisme), siège de l'enquête, et en mairie Villeneuve-les-Maguelone aux heures d'ouverture des bureaux au public.

À titre indicatif, les horaires d'ouverture des bureaux sont les suivants :

- Lattes (accueil du service urbanisme): du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h,
- Villeneuve-les-Maguelone : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h15.

- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <http://www.montpellier3m.fr/enquete-protection-basse-vallee-mosson>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête, du lundi 16 septembre 2019 à 9h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00:

- sur les registres d'enquête déposés en mairies Lattes (à l'accueil du service urbanisme), siège de l'enquête publique, et de Villeneuve-les-Maguelone suivant les horaires d'ouverture précités ,

- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Bernard SOUBRA, commissaire enquêteur
«Aménagement de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson »
Mairie de Lattes
Avenue de Montpellier
34970 LATTES

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<http://www.montpellier3m.fr/enquete-protection-basse-vallee-mosson>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences :

Mairie de Lattes	lundi 16 septembre 2019	de 9h00 à 12h00
Mairie de Villeneuve-les-Maguelone	mercredi 2 octobre 2019	de 14h00 à 17h00
Mairie de Lattes	mercredi 9 octobre 2019	de 14h00 à 17h00
Mairie de Lattes	jeudi 17 octobre 2019	de 14h00 à 17h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairies de Lattes et Villeneuve-les-Maguelone.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer par arrêté, d'une part, l'utilité publique du projet d'aménagement de protection contre les inondations de la basse vallée de la Mosson sur les communes de Lattes et Villeneuve-les-Maguelone et la cessibilité des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires à sa réalisation au profit de Montpellier Méditerranée Métropole, et d'autre part , l'Intérêt Général du projet et l'autorisation au titre des articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement.